



Lundi 24 février 2020

Chronique du Docteur MOTTO



CMU et ACS : Tarifs, Cotations...

Bonjour,

Comme je l'ai expliqué par téléphone au secrétariat, je souhaiterais avoir des réponses à plusieurs questions :

- Quelles sont les cotations et les facturations pour les CMU et les ACS, il nous apparaît fréquemment à l'écran des mentions telles que AMO et FDE ...

À quoi cela correspond-t-il ? Comment faut-il procéder ?

- Comment cela se passe si le patient perd ses droits ou les obtient en cours de semestre ?

- Si le patient souhaite un appareillage esthétique, s'agit-il obligatoirement de la céramique ou bien est-ce que le Rhodium peut être considéré comme tel ?

Combien peut-on facturer ces suppléments ?

Face à la multiplication des cas, j'ai besoin d'une réponse urgente, cela devient compliqué à gérer...

En vous remerciant par avance, recevez Cher Confrère, l'expression de mes cordiales salutations.



Cher Confrère

Vos questions sont multiples mais les réponses le sont aussi.

Tout cela a déjà été traité dans un numéro du bulletin, il y a 2 ans je crois, mais normalement chaque praticien doit connaître ces points.

Je vous renvoie les réponses que j'ai traité aux JO en 2016

De toutes façons ceci n'est valable que jusqu'au 31/10/2020 car après cette date il n'y aura plus que des CSS, mêmes règles alors que pour les CMU actuels.

Il est bien indiqué **dans tous documents relatifs à la CSS** qu'en cas **d'exigence particulière du patient** (entre autres : traitement « esthétique ») le Chirurgien-Dentiste peut être amené à facturer des honoraires en plus !!!

Cela dit ma réponse où je parlais de BK céramiques (voir fiche récapitulative) était dans les textes appliqués aux CMU, les textes sur la CSS ne font par contre plus référence à un appareillage esthétique quel qu'il soit mais juste à une demande particulière du patient...

Il faut donc faire accepter et signer par le patient un devis complémentaire sur lequel il est bien spécifié que c'est « à sa demande »

Cordialement

Ci-joint : fiche récapitulative.